

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL  
THEMATIQUE « PATRIMOINE BATI ET EQUIPEMENTS  
PUBLICS » EN DATE DU 07 OCTOBRE 2016 CONCERNANT  
L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOM-  
MUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERREGIONALE DE BLANGY SUR BRESLE**

Présents :

Délégués communautaires :

M. Christian ROUSSEL	Président de la Communauté de Communes Interrégionale de Blangy-sur-Bresle / Président du PETR du Pays Inter régional Bresle Yères / Maire de Rieux ;
Mme Annie CLAIRET	Adjointe au Maire de Blangy-sur-Bresle ;
Mme Sophie MARTIN	Conseillère municipale de Blangy-sur-Bresle ;
M. Robert N'DIKI-MAHI	Conseiller municipal de Blangy-sur-Bresle ;
Mme Stessy FOULOGNE	Agent de promotion – Office de Tourisme de Blangy-sur-Bresle ;
M. Xavier DUVAL	Maire de Bouillancourt-en-Séry ;
M. André BAYART	Maire de Bouttencourt - Elu référent pour les groupes de travail thématiques ;
M. Pierre SECACHE	Adjoint au Maire de Bouttencourt ;
M. Jean-Pierre DELOBEL	Maire de Fallencourt ;
M. Dominique VALLEE	Maire de Foucarmont ;
M. Jean-Claude BRAILLY	Maire de Fretteville ;
M. Claude SANTERRE	Maire d'Hodeng-au-Bosc ;
M. Gilbert SELLIER	Maire de Pierrecourt ;
M. Jack BACOUEL	Maire de Ramburelles ;
M. Thierry BLONDIN	Maire de Réalcamp ;
M. Patrice LETOUT	Adjoint au Maire de Réalcamp ;
M. Rémy TERNISIEN	Maire de Saint-Léger-aux-Bois ;
Mme Evelyne COUET	Maire de Saint-Martin-au-Bosc ;
M. Claude FOULON	Maire de Tilloy-Florville ;
M. Daniel DESTALMINIL	Adjoint au Maire de Vismes-au-Val.

Représentants des personnes publiques associées :

Mme Carole LENGREND	Bureau planification - DDTM 76 ;
M. Stéphane MAICHRZIK	Chargé de mission planification - DDTM 76.

Représentants des bureaux d'études / Agents de la Communauté de Communes :

Mme Laure CAQUELARD	Diagonale environnement ;
Mme Laurence LEFEBVRE	Architecte - Urbaniste / Espaç'Urba ;
M. Hadrien MARTIN	Urbaniste Espaç'Urba ;
Mme Julie MARCILLE	Chargée d'études - ALISE environnement ;
Mme Déborah QUENU	Chargée de mission PLUi de la Communauté de Communes Interrégionale de Blangy-sur-Bresle.

Les services de la Région Normandie se sont excusés de ne pouvoir être présents, ainsi que la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Somme.

Monsieur le Président ouvre la réunion à 10h. L'ordre du jour est la présentation du troisième volet du diagnostic portant sur le patrimoine bâti et les équipements publics.

## **PRESENTATION DU VOLET PATRIMOINE**

---

Mme LEFEBVRE présente à l'ensemble des participants l'analyse du patrimoine bâti et la morphologie du territoire de la communauté de communes Interrégionale de Blangy Sur Bresle.

Après cette présentation sur le patrimoine bâti ancien et récent, Mr BAYART expose le problème des lotissements communaux. En effet, il explique qu'avec les évolutions législatives, il faut faire attention à la contenance. Il s'agit de connaître la possibilité de densité des probables futurs lotissements.

Mme LEFEBVRE explique que cela sera abordé au moment de l'analyse foncière. Un état des lieux sera d'abord effectué : le bilan de la consommation foncière, puis l'identification des dents creuses et des espaces mutables. Ensuite, un objectif démographique sera fixé afin de définir les orientations du projet intercommunal. La densification sera donc analysée. En général, ce sont des parcelles allant de 600 à 800m<sup>2</sup>. Mme LEFEBVRE précise que lorsque l'assainissement est individuel, les parcelles sont de taille moyenne allant de 1000 à 1200 m<sup>2</sup>. La taille des parcelles pourra varier : de densité moyenne sur des projets individuels et de densité plus forte dans les opérations d'aménagement.

Sur le recensement du patrimoine d'intérêt, Mr VALLEE est dubitatif. Celui-ci pense qu'il faut faire attention car il peut être faux. Certains éléments n'existent plus. Mme LEFEBVRE indique que les données sont à mettre en relation avec les données archéologiques. Mr MAICHRZIK explique que des éléments seront mis à disposition dans le porter à connaissance (PAC). Mme LEFEBVRE propose d'envoyer le recensement du patrimoine bâti d'intérêt à chaque commune pour qu'elles puissent lister ce qui existe et ce qui n'existe plus. Cela permettra de cartographier ces données.

M. BAYART indique qu'il manque un monument historique à Bouttencourt : Abbaye de Séry.

M. VALLEE demande l'ajout du lavoir de Foucarmont.

Concernant les potentielles friches présentes sur le territoire, Mme LEFEBVRE demande aux élus s'ils ont des projets de renouvellement urbain. Mr BAYART indique que sur la commune de Bouttencourt, il existe deux friches : la friche Roussel, mais qui est occupée par une entreprise et la friche Lallot sur laquelle une association occupe les locaux.

Mr DUVAL, Maire de BOUILLANCOURT, demande si le recensement des friches peut concerner des bâtiments en ruines et des dépôts. Mme LEFEBVRE répond que le recensement d'une friche industrielle s'apparente à un bâtiment abandonné. Mme LENGREND de la DDTM indique qu'un recensement a été réalisé et qu'il serait opportun de l'intégrer dans la réflexion du PLUi.

## PRESENTATION DU VOLET EQUIPEMENT PUBLIC

Mr ROUSSEL intervient en expliquant qu'un projet de maison de santé pluridisciplinaire à Foucarmont est en cours. La finalisation est prévue pour novembre 2017.

Au sujet de la santé, Mme LEFEBVRE demande aux élus s'il existe des demandes de séniors pour des logements adaptés au sein des communes de la CCIBB. Elle demande également s'il existe des logements accessibles aux personnes qui ont des difficultés de mobilité. Mr BRAILLY, maire de Fretteville, estime qu'il y a beaucoup de demandes mais peu d'offres, malgré la présence de la résidence Pasteur à Gamaches.

Mr VALLE explique que sur la commune de Foucarmont, il existe un lotissement géré par Sodineuf qui a vocation à accueillir des personnes âgées. La restructuration de l'ancienne gendarmerie est en cours et il y a de fortes demandes. Mme LEFEBVRE demande si certains bailleurs sociaux réfléchissent aux problèmes rencontrés par les séniors. Les élus répondent que non, mais qu'il y a une demande d'appartements adaptés, proches des pharmacies, maisons médicales...

## LES PISTES D'ENJEUX : GROUPE DE TRAVAIL

Une fois la présentation terminée, Mme LEFEBVRE propose aux élus de se répartir en 3 groupes, avec 3 thématiques différentes :

- reconquête et redynamisation des centres bourgs : équipements, logements et services.
- patrimoine bâti et nouvelles constructions.
- comment valoriser le patrimoine rural ?

La composition des groupes se fait sur un mode aléatoire.

Une fois que les groupes de travail ont fini de débattre, voici les premières pistes de réflexion :

La revitalisation des centres bourgs	Comment valoriser le patrimoine rural ?	Patrimoine bâti et nouvelles constructions
<p>Mettre en place une OPAH afin de remettre en fonction une quantité de logements inoccupés, à l'échelle intercommunale</p> <p>Problèmes des logements au-dessus des commerces : logements vides et problèmes d'accès au logement.</p> <p>Les maires n'ont pas la connaissance des aides qui peuvent être apportées : créer un catalogue.</p> <p>Le commerce est un véritable service, notamment par le biais des tournées (le pain) : Aider les commerces à l'installation. Important de les aiguiller et apporter les capitaux. Peut-être mettre en place un système de prêt ou aide à l'investissement pour les commerces, notamment pour les mises aux normes.</p> <p>Aucune crèche. Halte garderie à Blangy mais temporaire.</p> <p>Eventuellement un système de MAM : frais de fonctionnement, charges, etc...</p>	<p>Il faut d'abord le connaître nous même et le faire connaître, le préserver en gardant son esprit original, inscrire des points de lecture auprès de chaque élément.</p> <p>Création d'un ou des circuits de découvertes.</p> <p>Changer la destination les bâtiments, par exemple dans le cadre de regroupement scolaire : Que fait-on des anciens locaux ?</p> <p>Protéger le patrimoine bâti, mais aussi naturel, les deux sont liés. On ne peut pas protéger le patrimoine bâti sans son cadre.</p> <p>Nous empruntons ce patrimoine qui appartient aux générations futures.</p> <p>Reconstruction historique</p> <p>Protéger les haies, des talus, les larris et alignements d'arbres.</p>	<p>Des contraintes mais pas trop</p> <p>Toitures : ardoises, tuiles, chaume, pas de bac acier</p> <p>Faire attention à la distinction entre déconstruction et reconstruction, appliquer des règles différentes.</p> <p>Dans le cadre de la maison : brique, bois, aggloméré avec un revêtement, pas de constructions provisoires</p> <p>Harmonisation des couleurs des nouvelles constructions.</p> <p>Autoriser les maisons modernes ou contemporaines, éventuellement à déterminer par zone. Dans la vallée, problèmes des sous-sols.</p> <p>Déterminer les dents creuses : Villages et hameaux.</p> <p>Bien délimiter les zones inondables.</p> <p>Ne pas fixer trop de contraintes dans les clôtures. Tenir compte des essences locales (pas de thuyas, mais charmille, noisetier). Préconisation de terrain le plus petit possible, mais on ne peut pas empêcher les propriétaires de construire sur des grands terrains.</p>

## **SYNTHESE DE LA REUNION**

---

Mr MAICHRZIK explique aux élus la notion de rapprochement entre les villages et les hameaux. A ce sujet, il rappelle aux élus les principes de la loi ALUR et des lois GRENELLE précisant que la densification des bourgs doit primer sur les hameaux.

Mr BLONDIN demande à ce que les haies soient protégées. Mme LEFEBVRE indique que cela sera étudié lors d'une prochaine réunion sur le paysage et l'environnement. Elle explique qu'il existe deux articles du code de l'urbanisme qui peuvent protéger les haies : un article strict, le L.113-2 du code de l'urbanisme et un article plus souple, le L.151-23 du code de l'urbanisme.

## **SUITE DE LA PROCEDURE**

---

La prochaine réunion aura lieu également le **vendredi 7 octobre 2016 à 14h** à la salle polyvalente de Nesle Normandeuse. Les points abordés seront les suivants : réseaux et déplacements.

Le déroulé des prochaines réunions sera basé sur le fonctionnement de cette dernière réunion.

*Les personnes qui auraient des remarques à formuler sur ce compte rendu sont priées de les énoncer par courrier à Espac'urba - 11, Rue Pasteur - 76 340 BLANGY SUR BRESLE ou par mail à la Communauté de Communes Intergénérationnelle de Blangy-sur-Bresle à l'adresse suivante : [comcom.blangy2@orange.fr](mailto:comcom.blangy2@orange.fr).*